

Notice pour la remise d'appartements

Base

- ≡ Pour une remise convenable des locaux, les articles correspondants du bail à loyer et du règlement d'immeuble sont déterminants. Le procès-verbal du début de la location, soit l'état des lieux d'entrée, fait partie intégrante du bail et est considéré comme référence. Le/la locataire ne doit bien entendu pas assumer les défauts qui y étaient d'ores et déjà mentionnés.
- ≡ La date et l'heure exacte de la remise de l'objet doit être convenue avec la gérance au minimum deux semaines à l'avance. Les travaux de remise en état et les nettoyages qui s'imposent doivent être terminés au plus tard pour la remise de l'appartement.
- ≡ Si plusieurs personnes sont solidairement responsables sur un bail à loyer, alors toutes les parties solidaires ou une des parties avec procuration valable, doivent être présentes en vue de la signature de la remise/de l'état des lieux de sortie.
- ≡ La remise de l'appartement doit avoir lieu un jour ouvrable, durant les heures conventionnelles de bureau. Si ce jour tombe sur un samedi, dimanche ou sur un jour férié, le jour précédent ou le jour prochain ouvrable possible est appliqué en bonne intelligence et tenant compte autant que possible des intérêts de toutes les parties.

Nettoyage

L'appartement et tous les locaux annexes (cave, grenier, balcon, terrasse, place de parc, atelier, etc.) doivent être rendus dans un état de propreté impeccable (ne pas oublier la boîte aux lettres, les prises électriques, les interrupteurs et les radiateurs). Si le nettoyage de l'appartement a été remis à une entreprise de nettoyage, veuillez observer ce qui suit :

- ≡ Les entreprises de nettoyages étant particulièrement débordées lors des périodes de résiliations ordinaires, nous vous suggérons une prise de contact de manière suffisamment anticipée.
- ≡ Le/la locataire est seul responsable envers le bailleur pour la qualité du nettoyage.

Fenêtres et cadres de fenêtres

Les anciennes doubles fenêtres à châssis ouvrant doivent être dévissées et nettoyées entre les verres (4 faces). Les cadres de fenêtres et les joints doivent également être minutieusement nettoyés (spécialement en cas de dépôt de nicotine).

Revêtements de sol

- ≡ Les moquettes doivent être nettoyées avec une shampoineuse (appareil d'extraction) (tenir la quittance à disposition), les parquets vitrifiés doivent être nettoyés avec un torchon humide.
- ≡ Vérifier et aspirer les parquets non-vitrifiés (en aucun cas les laver à l'eau).
- ≡ Les sols stratifiés ou autres matières synthétiques / linoleums doivent être traités avec un produit spécifique.

Notice pour la remise d'appartements

Cuisinière / Four

Ne pas graisser les plaques de la cuisinière. Les plaques et les grilles du four doivent être sans tâche (sinon remplacer). Ne pas oublier de nettoyer les boutons de commande.



Hotte de ventilation

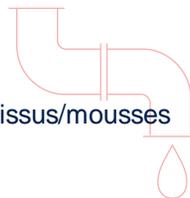
Nettoyer et dégraisser minutieusement le boîtier et les filtres métalliques. Les filtres synthétiques / à charbon actif ou les coussins filtrants doivent être remplacés. Contrôler la lumière et si nécessaire, remplacer les ampoules.

Lave-vaisselle, lave-ligne et tumbler (machines qui sont à usage individuel)

Nettoyer et détartrer selon les instructions d'utilisation (boîtier, compartiment à lessive et filtre). Pour autant que cela soit demandé dans le bail à loyer, présenter une quittance de service pour la révision et les travaux d'entretien lors de l'état des lieux.

Détartrage

Pensez à détartrer les robinets, verres à dents, savonniers, parties chromées, douches, flexibles, cuvettes de toilettes et réservoirs, etc.



Ventilation de l'appartement

Pour les appartements avec ventilation contrôlée et les pièces d'eau, le remplacement des tissus/mousses filtrantes est nécessaire.

Stores à lamelles, volets roulants et persiennes, toiles de tente

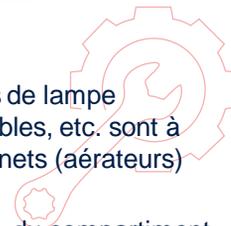
Ces éléments doivent être nettoyés.

Cheminée

Mandater un ramoneur dans les délais afin d'effectuer le ramonage de la cheminée. Pour autant que cela soit demandé dans le bail à loyer, présenter une quittance y relative lors de l'état des lieux.

Reparations (En cas de doute, prendre contact avec la gérance)

- ≡ Les sangles de store défectueuses, les vitres fendues ou manquantes, les couvercles de lampe défectueux, les ampoules, les néons, les interrupteurs défectueux, les prises, les flexibles, etc. sont à remplacer. Les robinets qui coulent doivent être remis en état et les embouts des robinets (aérateurs) doivent être détartrés ou remplacés.
- ≡ Le remplacement des pièces défectueuses du four, du réfrigérateur, du lave-vaisselle, du compartiment poubelle, etc. est à effectuer (par exemple lumière, plaque du four, filtres).
- ≡ Les clés manquantes des portes intérieures sont à remplacer avant l'état des lieux. En cas de perte de clés d'appartement, le cylindre y compris les clés est à remplacer à la charge du/de la locataire, pour des raisons de sécurité. En cas de mise en passe, il convient simplement d'en informer la gérance, car il n'y a qu'elle qui pourra procéder à la commande et au remplacement du système de fermeture. Ces coûts sont à la charge du/de la locataire.
- ≡ Les autres réparations nécessaires, les rénovations et les cas d'assurances, hormis les petits entretiens convenus à charge locataire contractuellement, sont à annoncer à la gérance avant l'état des lieux.



Notice pour la remise d'appartements

Remise en état / Suppression

- ≡ Les aménagements et les dispositifs privés, que vous avez apportés à vos propres frais sont à supprimer avant la sortie, l'objet est à remettre dans son état initial. Lors d'une reprise par le/la prochain/e locataire, celui-ci est responsable pour la remise en l'état initial (**convention écrite recommandée**).
- ≡ Les clous, les chevilles et les vis doivent être enlevés et les trous correspondant doivent être rebouchés **de manière professionnelle et impeccable, veuillez faire attention à la couleur**. Les peintures murales de couleur doivent être repeintes dans la couleur initiale (le code couleur correct peut être demandé auprès de la gérance).
- ≡ Les autocollants, les films auto-adhésifs, les crochets, les papiers d'étagère et les installations propres doivent être enlevés.
- ≡ Les plantes sauvages dans les bacs et sur les sols de terrasse sont à enlever (les plantations, pour autant qu'elles appartiennent au bailleur, doivent être remises soignées, les plantes mortes sont à remplacer).

Astuces pour enlever les taches et les autocollants

- Tâches de cire → Avec du papier buvard et un fer à repasser (attention aux matières synthétiques !)
- Chewing gum → Avec de la glace dans un sac en plastique
- Détartrage → Utilisation de moyens usuels comme le vinaigre, etc.
- Autocollant → Adhésif en chauffant avec un sèche-cheveux

Desinscription / Changement

Le/la locataire est responsable d'annoncer tout changement auprès des services suivants :

- ≡ Services industriels (électricité / gaz)
- ≡ Swisscom (téléphone)
- ≡ Contrôle des habitants (commune)
- ≡ Poste

« Nous vous souhaitons un bon déménagement et votre team de gérance reste à votre disposition ! » »